



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SIDA

Question au Gouvernement n° 2272

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, avec plus de 50 000 cas de sida declares, 30 000 malades decedes depuis l'apparition du virus et 110 000 personnes seropositives, notre pays est l'un des pays les plus touches en Europe par cette maladie.

Vous avez engage, sous l'impulsion du Premier ministre, un plan de mobilisation qui a notamment permis a tous les malades d'avoir au plus vite acces aux nouveaux traitements, en particulier aux antiproteases.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez quel bilan vous tirez de la premiere annee de mise en oeuvre de ce plan d'action national et quelles mesures vous entendez prendre pour ameliorer l'accueil, la prise en charge des malades et de leur famille a l'hopital, mais aussi a l'exterieur, par une aide au maintien a domicile, ainsi que pour ameliorer l'accompagnement social et psychologique des malades. Comment, enfin, entendez-vous accentuer les efforts engages en matiere de prevention et de recherche ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, dans sa declaration de politique generale, le Premier ministre a fait part, il y a un peu moins de deux ans, de sa determination a mettre en place un programme national de mobilisation et de lutte contre le sida.

C'est chose faite, et ce programme se resume en trois mots: mobiliser, prevenir, soutenir.

Il faut d'abord mobiliser toutes les professions de sante, toutes les collectivites locales, toutes les institutions et tous les hopitaux. J'insiste a cet egard sur l'evenement tres important qui s'est produit en 1996, avec la mise a disposition des nouveaux traitements, c'est-a-dire d'antiproteases sous forme de tritherapie.

Vous vous souvenez peut-etre des polemiques et des debats un peu surrealistes auxquels nous avons assiste, il y a un an, apres l'annonce des resultats de la conference de Washington. Nous avons toujours dit qu'il n'y aurait pas de tirage au sort ni de refus de prescription pour des raisons budgetaires.

Aujourd'hui, 20 000 patients sont sous traitement en France, ce qui est le chiffre le plus eleve au monde. Au cours de l'annee 1997, nous allons mettre en place une double dispensation des traitements, dans les pharmacies hospitalieres et dans les officines de ville, avec liberte de choix des malades.

Il serait cependant dangereux et tres grave de penser que les progres therapeutiques permettent de relacher la prevention. Nous allons donc poursuivre notre action, avec des moyens en augmentation, et mettre en place des politiques de prevention ciblees.

Mais vous avez egalement souligne a juste titre la necessite d'un accompagnement social.

Les credits augmenteront de 18 % en 1997, ce qui nous permettra d'ameliorer la prise en charge dans des appartements therapeutiques, dans des associations relais, grace a l'effort de tous.

Nous avons encore beaucoup a faire mais je crois que nous pouvons nous feliciter du bilan des deux dernieres annees. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, avec plus de 50 000 cas de sida declares, 30 000 malades decedes depuis l'apparition du virus et 110 000 personnes seropositives, notre pays est l'un des pays les plus touches en Europe par cette maladie.

Vous avez engage, sous l'impulsion du Premier ministre, un plan de mobilisation qui a notamment permis a tous les malades d'avoir au plus vite acces aux nouveaux traitements, en particulier aux antiproteases.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez quel bilan vous tirez de la premiere annee de mise en oeuvre de ce plan d'action national et quelles mesures vous entendez prendre pour ameliorer l'accueil, la prise en charge des malades et de leur famille a l'hopital, mais aussi a l'exterieur, par une aide au maintien a domicile, ainsi que pour ameliorer l'accompagnement social et psychologique des malades. Comment, enfin, entendez-vous accentuer les efforts engages en matiere de prevention et de recherche ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, dans sa declaration de politique generale, le Premier ministre a fait part, il y a un peu moins de deux ans, de sa determination a mettre en place un programme national de mobilisation et de lutte contre le sida.

C'est chose faite, et ce programme se resume en trois mots: mobiliser, prevenir, soutenir.

Il faut d'abord mobiliser toutes les professions de sante, toutes les collectivites locales, toutes les institutions et tous les hopitaux. J'insiste a cet egard sur l'evenement tres important qui s'est produit en 1996, avec la mise a disposition des nouveaux traitements, c'est-a-dire d'antiproteases sous forme de tritherapie.

Vous vous souvenez peut-etre des polemiques et des debats un peu surrealistes auxquels nous avons assiste, il y a un an, apres l'annonce des resultats de la conference de Washington. Nous avons toujours dit qu'il n'y aurait pas de tirage au sort ni de refus de prescription pour des raisons budgetaires.

Aujourd'hui, 20 000 patients sont sous traitement en France, ce qui est le chiffre le plus eleve au monde. Au cours de l'annee 1997, nous allons mettre en place une double dispensation des traitements, dans les pharmacies hospitalieres et dans les officines de ville, avec liberte de choix des malades.

Il serait cependant dangereux et tres grave de penser que les progres therapeutiques permettent de relacher la prevention. Nous allons donc poursuivre notre action, avec des moyens en augmentation, et mettre en place des politiques de prevention ciblees.

Mais vous avez egalement souligne a juste titre la necessite d'un accompagnement social.

Les credits augmenteront de 18 % en 1997, ce qui nous permettra d'ameliorer la prise en charge dans des appartements therapeutiques, dans des associations relais, grace a l'effort de tous.

Nous avons encore beaucoup a faire mais je crois que nous pouvons nous feliciter du bilan des deux dernieres annees. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2272

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1997, page 1425

Réponse publiée le : 27 février 1997, page 1425

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 février 1997